



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 3 de l'ordre du jour (suite)

Pouvoirs des représentants à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale

b) Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/48/512)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 12 de son premier rapport (A/48/512) se lit comme suit :

“L'Assemblée générale,

Ayant examiné le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qu'il contient,

Approuve le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.”

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs dans son premier rapport.

Avant de donner la parole au premier orateur pour expliquer son vote sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Shahreza (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) :

Ma délégation tient à exprimer ses réserves à propos du paragraphe 4 du premier rapport (A/48/512) de la Commission de vérification des pouvoirs relatif aux pouvoirs d'Israël. En conséquence, et conformément à la position du Gouvernement de la République islamique d'Iran sur la question, ma délégation entend se dissocier des passages dudit rapport où il est question d'approuver les pouvoirs d'Israël.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) :

Alors que l'Assemblée générale s'apprête à approuver le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, document A/48/512, ma délégation tient à préciser que si elle approuve ledit rapport, cela ne veut absolument pas dire qu'elle reconnaît les pouvoirs d'Israël. En dépit de la récente évolution de la question de Palestine, nous ne pensons pas que ce soit là une solution d'ensemble à cette question. Cette solution serait la pleine reconnaissance de tous les droits du peuple palestinien, et plus particulièrement de son droit au retour dans sa patrie, à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous allons nous prononcer sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs, contenue au paragraphe 12 de son premier rapport (A/48/512).

La Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 48/13).

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.43
12 novembre 1993

FRANCAIS

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous avons ainsi achevé, à ce stade, notre examen du point 3 b) de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

a) **Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité, pour remplacer ceux dont le mandat expire le 31 décembre 1993.

Les cinq membres non permanents sortants sont : le Cap-Vert, la Hongrie, le Japon, le Maroc et le Venezuela. Ces cinq Etats ne peuvent être réélus; par conséquent, leurs noms ne doivent pas figurer sur les bulletins de vote.

Outre les cinq membres permanents, le Conseil de sécurité comprendra en 1994 les Etats suivants : le Brésil, Djibouti, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et l'Espagne. Les noms de ces Etats ne devront donc pas non plus figurer sur les bulletins de vote.

Des cinq membres non permanents qui demeureront en poste en 1994, deux viennent respectivement d'Afrique et d'Asie, deux appartiennent au Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et un au Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

En conséquence, et conformément au paragraphe 3 de la résolution 1991 A (XVIII) de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1963, les cinq membres non permanents devront être élus de la manière suivante : trois parmi les Etats d'Afrique et d'Asie, un parmi les Etats d'Europe orientale et un parmi les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes. Les bulletins de vote tiennent compte de cette répartition.

Selon la pratique établie, il est bien entendu que sur les trois Etats à élire parmi les Etats d'Afrique et d'Asie, deux doivent être des Etats d'Afrique et l'autre un Etat d'Asie.

Je voudrais informer l'Assemblée que les candidats — dont le nombre ne doit pas dépasser celui des sièges à pourvoir — qui recevront le plus grand nombre de voix et auront obtenu la majorité des deux tiers des membres présents et votants seront déclarés élus.

En cas de ballottage pour un siège restant, il sera procédé à un tour de scrutin limité à ceux des candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

Un Membre souhaite-t-il intervenir avant l'élection?

Je donne la parole au représentant du Zimbabwe, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) :

L'Afrique a appuyé la candidature du Rwanda, de la région d'Afrique centrale, pour pourvoir l'un des deux sièges non permanents du Conseil de sécurité qui seront vacants le 31 décembre 1993. On ne peut cependant pas dire la même chose de la région de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi la Guinée-Bissau et le Nigéria sont tous deux candidats à l'autre siège non permanent qui reste à pourvoir au Conseil de sécurité, siège qui deviendra vacant le 31 décembre 1993.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne la parole au représentant de l'Indonésie, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Asie.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :

En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Asie pour le mois d'octobre 1993, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que le Groupe des Etats d'Asie appuie la candidature du Sultanat d'Oman pour l'élection au siège de membre non permanent du Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne à présent la parole au représentant de la Fédération de Russie, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) :

En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois d'octobre, j'ai l'honneur d'annoncer que deux Etats — le Bélarus et la République tchèque — sont candidats pour pourvoir le siège d'un membre non permanent attribué au Groupe des Etats d'Europe orientale au Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Ramírez de Esténoz (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) :

En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que ce groupe appuie l'Argentine en tant que seul candidat de notre région pour le siège correspondant au Conseil de sécurité. Nous recommandons à l'Assemblée la candidature de la République argentine, parce que nous sommes convaincus que l'Argentine apportera une contribution utile aux travaux de cet important organe.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Conformément au règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à l'élection au scrutin secret, en tenant compte des déclarations faites par les représentants du Zimbabwe, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie et de Cuba.

Les bulletins de vote portant les lettres "A", "B" et "C" vont maintenant être distribués.

Je prie les représentants de n'utiliser que les bulletins de vote qui ont été distribués et d'y inscrire les noms des cinq Etats Membres pour lesquels ils désirent voter.

Tout bulletin de vote contenant un nombre d'Etats supérieur au nombre de sièges alloués à la région pertinente sera déclaré nul. Les noms d'Etats Membres n'appartenant pas à la région pertinente ne seront pas comptés.

Sur l'invitation du Président, M. Suziedelis (Lituanie), Mme Jonsvik (Norvège) et M. Berguido (Panama)

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Hommage à la mémoire de Melchior Ndadaye, Président de la République du Burundi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de suspendre la séance pour compter les votes, je propose que l'Assemblée générale rende hommage à la mémoire du Président de la République du Burundi, S. E. M. Melchior Ndadaye.

Il y a un peu plus de trois semaines, l'Assemblée générale a eu l'honneur d'entendre l'allocution éloquent, réfléchi et profonde du Président Ndadaye. Il avait alors informé l'Assemblée que le 1er juin 1993, le Burundi avait, pour la première fois, tenu des élections générales libres, ouvertes et justes. Il croyait que la voie de la démocratie était le seul moyen de résoudre les problèmes de pouvoir qui affectaient la République.

La tentative de coup d'état militaire de la semaine dernière contre son gouvernement, lors de laquelle le

Président a été assassiné, représente une atteinte grave au progrès du Burundi et un choc personnel pour tous ceux d'entre nous qui gardent un souvenir très vif de ce dirigeant respecté.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à transmettre nos condoléances sincères au Gouvernement et au peuple du Burundi ainsi qu'à sa famille éprouvée.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du regretté Président de la République du Burundi.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'hommage qui a été rendu, au cours de cette séance, à la mémoire du regretté Président de la République du Burundi, S. E. M. Melchior Ndadaye.

Permettez-moi, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, d'exprimer à nos collègues de la délégation du Burundi et, par leur entremise, au peuple affligé de leur pays, notre sincère sympathie et nos condoléances pour la disparition tragique de leur président.

Le Groupe des Etats d'Afrique a été profondément choqué et chagriné d'apprendre la triste nouvelle de l'assassinat du Président Ndadaye. Nous avons eu le grand honneur et le privilège, à peine trois semaines plus tôt, d'accueillir le Président Ndadaye à l'Organisation des Nations Unies et, en ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique, j'avais eu le privilège de le présenter au Groupe.

Mme Fréchette (Canada), Vice-Présidente, assume la présidence.

Son discours prononcé devant le Groupe, ainsi que son allocution prononcée à l'Assemblée générale le matin même, furent extrêmement profonds et inspirants.

Brutalement assassiné à la fleur de l'âge et au sommet de sa carrière de dirigeant politique et d'homme d'Etat, le Président Ndadaye avait consacré sa vie à la promotion de la démocratie et du bien-être général de son peuple. L'Afrique avait reconnu à juste titre ses qualités de défenseur courageux des principes démocratiques et de la coopération entre les peuples et les nations. C'est en

reconnaissance de son courage et de ses qualités de dirigeant que, lors des élections qui ont eu lieu en juin dernier, le peuple burundais a choisi à une écrasante majorité M. Ndadaye pour devenir Président de son pays.

La tragédie qui a frappé le peuple burundais est immense. Le coup d'Etat sanglant et l'odieux assassinat du Président Ndadaye et d'autres dirigeants nationaux démocratiquement élus sont une atteinte à la démocratie, et ils ont mis le peuple épris de paix de ce pays dans une situation dangereusement proche de la guerre civile. L'hommage le plus vibrant que nous pourrions rendre au regretté Président Ndadaye, de même que le plus grand réconfort que nous pourrions apporter à la nation affligée du Burundi, serait de faire en sorte que la communauté internationale se tienne solidement aux côtés du peuple burundais alors qu'en cette heure tragique, il resserre les rangs autour du Gouvernement légitimement élu pour préserver les acquis démocratiques qu'il a si durement payés.

A cet égard, nous notons avec plaisir l'envoi par le Secrétaire général d'un Envoyé spécial au Burundi, ainsi que les efforts que le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine a entrepris pour consulter les chefs d'Etats voisins sur la meilleure façon de restaurer l'autorité du Gouvernement légitime du Burundi. Nous apprécions aussi la rapidité avec laquelle le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes de secours ont répondu aux besoins humanitaires du peuple burundais.

Je voudrais, par conséquent, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, réitérer la douleur et la peine que nous ressentons à la suite de ces pertes tragiques et adresser aux familles affligées du Président et de ceux qui ont trouvé la mort dans cette tragédie nos plus sincères condoléances.

Enfin, je tiens à remercier M. Insanally de m'avoir donné l'occasion de partager la douleur du peuple burundais pour ces pertes irréparables et de rendre hommage à ce digne fils de l'Afrique, le regretté Président Melchior Ndadaye.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le triste devoir de déclarer, au nom du Groupe des Etats d'Asie, que les membres de notre groupe régional ont appris avec une profonde tristesse la mort du Président Melchior Ndadaye.

Cette mort prématurée, survenue dans des circonstances aussi tragiques, a mis fin à une carrière prometteuse, consacrée à son pays et au continent africain. Très tôt, il s'est fait un devoir de prendre la tête de son pays. Sa foi inébranlable dans la liberté, le progrès, la démocratie et les droits de l'homme lui a valu l'estime et l'admiration de son peuple. Il laissera certainement l'empreinte d'un homme qui a servi son pays avec le plus grand dévouement.

Au nom du Groupe des Etats d'Asie, j'adresse au Gouvernement et au peuple burundais ainsi qu'à la famille affligée du Président, par l'entremise de la délégation du Burundi, nos plus sincères condoléances.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

J'invite maintenant le représentant de la Fédération de Russie à prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) :

Au nom des membres du Groupe des Etats d'Europe orientale, je tiens à rendre hommage au regretté Président du Burundi, M. Melchior Ndadaye, victime d'un coup d'Etat militaire ourdi contre le Gouvernement démocratiquement élu du Burundi.

Les actes criminels commis par les auteurs de ce coup d'Etat ont été condamnés à l'unanimité par la communauté internationale.

Je demande à la délégation du Burundi de bien vouloir transmettre à la famille du regretté Président Ndadaye, au Gouvernement et au peuple burundais nos sincères condoléances. Nous espérons sincèrement que la démocratie et l'ordre constitutionnel seront rapidement rétablis au Burundi.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

J'invite le représentant de Cuba à prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Ramírez de Esténoz (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) :

Les membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes ont appris avec une profonde tristesse le décès, le 21 octobre dernier, du Président de la République du Burundi, M. Melchior Ndadaye, et des membres éminents de son gouvernement, à la suite d'un coup d'Etat sanglant dont ce pays frère d'Afrique a été le théâtre.

Je tiens à adresser aujourd'hui, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, nos très sincères condoléances au peuple et au Gouvernement burundais, aux membres de la famille du Président et à tous ses proches.

Nous espérons que le pays pourra continuer de suivre la voie choisie librement et souverainement par son peuple vers le développement et le bien-être.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

J'invite maintenant le représentant de la Nouvelle-Zélande à prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. Keating (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) :

C'est avec une profonde tristesse que les délégations du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats ont appris le décès tragique du Président du Burundi, M. Melchior Ndadaye.

Il y a 25 jours à peine, le Président Ndadaye, dirigeant d'un Gouvernement démocratiquement élu, prenait la parole à l'Assemblée, de cette tribune même, et nous donnait sa vision d'un Burundi pacifique et prospère. Le Président Ndadaye était un homme jeune, et la vision qu'il nous a donnée était celle d'un homme jeune, une vision d'espoir, d'unité et de dignité pour toute la population de son pays.

Son tragique décès, survenu alors que de véritables progrès politiques étaient accomplis au Burundi, est une grande perte, et il nous inspire un sentiment d'indignation. Nous condamnons ceux qui sont responsables du décès du Président et de ses compatriotes et nous espérons qu'ils seront traduits en justice.

Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'aimerais, en cette occasion solennelle, exprimer nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées, au peuple et au Gouvernement du Burundi, ainsi qu'à nos collègues de la délégation du Burundi.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte : Mme Madeleine Korbel Albright.

Mme Albright (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) :

Les Etats-Unis, en tant que pays hôte, s'associent au reste du monde pour condamner le meurtre du Président Ndadaye et d'autres importants responsables gouvernementaux. Cet acte répréhensible enfreint les principes les plus fondamentaux du droit et de la morale. Nous exprimons nos sincères condoléances à l'épouse et à la famille du regretté Président Ndadaye ainsi qu'aux familles de tous ceux qui ont été tués ou blessés ou qui ont disparu.

Nous sommes indignés et profondément attristés par la violence et le nombre croissant de victimes au Burundi.

Nous exhortons toutes les parties à mettre fin à la violence et à respecter l'autorité du Gouvernement élu.

Les Etats-Unis exigent à nouveau que ceux qui sont responsables des actes commis contre le Gouvernement démocratiquement élu du Burundi dévoilent le sort qui a été réservé aux représentants gouvernementaux et autres personnes qui auraient été retenus prisonniers ou qui ont disparu au cours de ces événements. Nous soutenons le droit du Gouvernement de traduire en justice avec toute la rigueur de la loi ceux qui sont responsables des meurtres, de la rébellion et des autres crimes commis contre le Gouvernement et le peuple du Burundi.

Nous saluons le Gouvernement librement élu et le peuple du Burundi, qui demeurent attachés à consolider la démocratie dans leur pays. La communauté internationale apporte son appui unanime à la transition démocratique au Burundi et condamnera toute tentative visant à inverser le cours des choses.

Nous sommes encouragés par les indications récentes selon lesquelles la tentative de coup d'Etat se dirige vers un échec. La Première Ministre Kinigi et d'autres membres du Gouvernement ont pris d'importantes mesures pour reprendre le contrôle du pays. Nous nous réjouissons du courage de la Première Ministre, du Ministre des affaires extérieures et des autres représentants gouvernementaux qui ont tenu bon au cours de la crise et qui oeuvrent maintenant à la consolidation du contrôle gouvernemental sur la situation.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Burundi, M. Thérence Sinunguruza.

M. Sinunguruza (Burundi) :

Les circonstances dramatiques qui viennent d'endeuiller mon pays font que je prends aujourd'hui la parole, du haut de cette tribune où viennent d'être rendus les derniers hommages à celui qui, il y a exactement trois semaines, à cette même place, était en train de vous exprimer le message de paix, d'unité et de démocratie du peuple burundais.

Je voudrais à mon tour m'acquitter de ce devoir. Mais avant cela, qu'il me soit permis de remercier sincèrement, au nom du peuple burundais, de mon gouvernement et en mon nom propre, toutes les personnes qui nous ont soutenus et qui continuent à nous soutenir pendant cette dure traversée, que nous a imposée un groupe de militaires assoiffés de réaliser par tous les moyens leurs intérêts égoïstes.

Oui, vous vous êtes levés comme un seul homme pour condamner ce putsch et l'assassinat de notre Président. Le peuple burundais vous en est franchement très reconnaissant.

Je remercie particulièrement les personnes qui viennent de prendre la parole au nom de leurs organisations et des pays qui en sont membres pour toute la sympathie et le soutien qu'elles viennent d'exprimer à l'endroit de mon peuple, qui traverse pour le moment de dures épreuves.

Je remercie également le Conseil de sécurité pour la rapidité avec laquelle il a réagi à la situation dans mon pays et pour sa déclaration on ne peut plus claire à l'endroit des usurpateurs de la souveraineté du peuple. Nous sommes assurés que le concours de la communauté internationale nous aidera à rétablir rapidement la paix et la stabilité au Burundi.

Les ennemis de la paix ont frappé. Ils ont frappé dur. S. E. M. Melchior Ndadaye était le premier Président de la République du Burundi démocratiquement élu par le peuple. Vous venez de lui rendre les derniers hommages. Je vous en remercie de tout mon coeur. Son souhait le plus ardent était que le peuple burundais soit à jamais mis à l'abri des confrontations ethniques afin qu'aucune goutte de sang ne soit plus versée. Hélas, il ne savait pas que les ennemis de la paix, de l'unité et de la démocratie allaient commencer par verser le sien et que leur geste ignoble et macabre entraînerait aujourd'hui beaucoup de pertes en vies humaines.

Il s'est offert en holocauste. C'est un martyr de la démocratie. Le "plus jamais ça", ce bout de phrase qu'il avait prononcée du haut de cette tribune 17 jours seulement avant sa disparition tragique, fera réfléchir, et pour longtemps, beaucoup de Burundais épris de paix. Et moi, je dirai aujourd'hui : "C'est trop. Il faut que cesse définitivement cette tragédie cyclique qui frappe ma patrie."

En effet, la conséquence de ce putsch fut que les vieux maux de la division se sont réveillés, alors qu'on les croyait à jamais enterrés dans les poubelles de l'histoire. Des violences d'ordre ethnique ravagent actuellement les campagnes du pays. La population cherche refuge dans des endroits insalubres et précaires, tandis qu'un fort contingent s'exile vers les pays voisins. Le nombre de ces déplacés et réfugiés est estimé à plus de 400 000 personnes.

Maintenant que l'irréparable s'est produit, la communauté internationale devrait nous aider à arrêter ce carnage, ce qui passera nécessairement par le rétablissement et la protection de l'ordre constitutionnel issu des élections de juin. Mon gouvernement, qui est prêt à reprendre les affaires en main, exige néanmoins un minimum de sécurité. Il n'a plus confiance, en effet, en cette armée qui s'est levée un bon matin pour tirer sans aucune raison apparente sur un président innocent.

C'est pourquoi la communauté internationale devrait comprendre l'appel lancé par mon gouvernement pour

qu'une force internationale vienne au Burundi pour assurer la sécurité des autorités politiques et démocratiques, pour restaurer la paix et la sécurité au sein de la population, pour encadrer le retour et la réinstallation des populations déplacées et des réfugiés. Nous sommes persuadés que cette communauté, qui connaît déjà la situation dans laquelle mon pays se trouve, ne manquera pas de nous apporter tout son soutien.

Nous saisissons également cette occasion pour lancer un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux organisations internationales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour qu'ils apportent à mon pays une aide humanitaire d'urgence pour les personnes déplacées et les réfugiés.

S. E. M. Melchior Ndadaye vient d'être assassiné sur le champ de la démocratie. Il mérite à ce titre d'être consacré héros de la démocratie au Burundi. Pour tous ceux qui veulent adresser des condoléances écrites à mon peuple, la Mission permanente a ouvert un registre pour cela. Et nous remercions infiniment tous ceux qui l'ont déjà fait.

La séance, suspendue à 11 h 25, est reprise à 11 h 50.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le résultat du vote pour l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité est le suivant :

Groupe A — Etats d'Afrique et d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	176
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	176
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	176
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	118
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Oman	174
Rwanda	153
Nigéria	99
Guinée-Bissau	82
Burundi	2

Groupe B — Etats d'Europe orientale

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	176
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	176
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	175
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	117
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
République tchèque	113
Bélarus	62

Groupe C — Etats d'Amérique latine et des Caraïbes

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	176
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	175
<i>Abstentions :</i>	5
<i>Nombre de votants :</i>	170
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	114
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Argentine	169
Honduras	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les Etats suivants sont élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 1994 : Argentine, Oman et Rwanda.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Je félicite les Etats qui viennent d'être élus membres non permanents du Conseil de sécurité.

Etant donné qu'il reste deux sièges à pourvoir, un pour les Etats d'Afrique et d'Asie et un pour les Etats d'Europe orientale, nous allons maintenant procéder au premier tour de scrutin limité.

Ce deuxième tour de scrutin doit être restreint aux deux Etats parmi les Etats d'Afrique et d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au dernier tour de scrutin, à savoir la Guinée-Bissau et le Nigéria et aux deux Etats parmi les Etats d'Europe orientale qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au dernier tour de scrutin, à savoir le Bélarus et la République tchèque.

Cette procédure va être suivie en application de l'article 94 du règlement intérieur.

Les bulletins de vote marqués "A" et "B" vont maintenant être distribués.

Je demande aux représentants de bien vouloir inscrire le nom de l'Etat pour lequel ils souhaitent voter sur les bulletins de vote marqués "A" pour les Etats d'Afrique et d'Asie, et sur les bulletins de vote marqués "B" pour les Etats d'Europe orientale. Les bulletins de vote marqués "A" seront déclarés nuls s'ils comportent le nom d'un Etat autre que celui de la Guinée-Bissau ou du Nigéria ou s'ils comportent le nom de plus d'un Etat. Les bulletins de vote marqués "B" seront déclarés nuls s'ils comportent le nom d'un Etat autre que le Bélarus ou la République tchèque ou s'ils comportent le nom de plus d'un Etat.

Sur l'invitation du Président, M. Suziedelis (Lituanie), Mme Jonsvik (Norvège) et M. Berguido (Panama) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 12 h 15, est reprise à 12 h 45.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Le résultat du vote pour l'élection de deux membres non permanents du Conseil de sécurité est le suivant :

Groupe A — Etats d'Afrique et d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	176
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	2
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	174
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	173
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	116
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Nigéria	105
Guinée-Bissau	68

Groupe B — Etats d'Europe orientale

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	176
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	175
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	174
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	116
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
République tchèque	127
Bélarus	47

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la République tchèque est élue membre non permanent du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 1994.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Je félicite l'Etat qui vient d'être élu membre non permanent du Conseil de sécurité.

Etant donné qu'il reste un siège à pourvoir pour le Groupe des Etats d'Afrique et d'Asie, nous allons maintenant procéder au deuxième scrutin limité. Ce troisième tour de scrutin sera limité aux deux Etats du Groupe des Etats d'Afrique et d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au scrutin précédent, à savoir la Guinée-Bissau et le Nigéria, cela en application de l'article 94 du règlement intérieur.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Je demande aux représentants de bien vouloir inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'État — un seul — pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins de vote sur lesquels sera inscrit le nom d'un État autre que la Guinée-Bissau ou le Nigéria ou qui contiendront plus d'un nom seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Suziedelis (Lituanie), Mme Jonsvik (Norvège) et M. Berguido (Panama) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 13 h 5, est reprise à 13 h 15.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le résultat du vote pour l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité est le suivant :

Groupe A — États d'Afrique et d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	176
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	176
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	175
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	117
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Nigéria	116
Guinée-Bissau	59

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Ce scrutin limité n'a pas été concluant. Conformément au règlement intérieur, nous devons poursuivre la série de scrutins limités, mais vu l'heure, je propose de reporter le tour de scrutin suivant à la prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 20.
